

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 avril 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LE DÉPUTÉ DE SPADINA RETIRE UNE PRÉSUMÉE PAROLE INCONVENANTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le député de Spadina (M. Stollery), le joueur de *pinball*, a introduit le mot «haine» à la Chambre. Je ne hais aucune personne ni aucune race, et le mot «haine» me répugne;

Je propose donc, appuyé par mon ami l'honorable député de Bow River (M. Taylor):

Que le député de Spadina, s'il en a le courage, soit obligé de s'excuser d'avoir utilisé ce mot de quatre lettres étranger à la Chambre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour l'adoption de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES DU NORD

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. On découvre de jour en jour de nouvelles ressources minières et pétrolières au Yukon, dans la vallée du Mackenzie, dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique. Et comme les droits de propriété, les futures découvertes ainsi que la délimitation, la mise en valeur et l'acheminement de ces immenses ressources vers les marchés représentent pour le Canada un défi d'importance et la prospérité future des régions septentrionales de notre pays en est tributaire, je propose, avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué et chargé d'étudier les questions des droits de propriété de ces ressources, des projets relatifs à leur mise en valeur, des modes de transports pouvant le mieux les acheminer vers les marchés et de la mesure dans laquelle il convient de promouvoir l'expansion démographique dans le grand Nord, et que ce comité présente ensuite un rapport à la Chambre.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR L'ESPIONNAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Au début de la semaine, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé d'instituer une enquête sur les activités d'espionnage qui s'exercent présentement au Canada, préférant procéder à sa façon habituelle, c'est-à-dire ne prendre que des moyens improvisés et empiriques. En arguant que le gouvernement précédent aurait dû s'occuper de cette affaire, il se décharge tout bêtement de sa responsabilité puisque beaucoup de documents révélateurs, qui avaient soudainement disparu, n'ont été retrouvés que lorsqu'il a repris le pouvoir.

En raison de cela et de beaucoup de faits nouveaux, dont l'arrestation, cette semaine, de Norbert Scheinflug, de l'Allemagne de l'Est soupçonné d'espionnage tant en Allemagne de l'Ouest qu'au Canada, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre ordonne la tenue immédiate d'une enquête exhaustive sur les activités d'espionnage qui s'exercent au Canada ou qui sont dirigées contre lui.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiag): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. L'Office national de l'énergie a approuvé hier la construction du pipe-line Norman Wells, malgré que le juge Berger ait recommandé en 1977 de décréter un moratoire de dix ans sur la construction de tout pipe-line dans la vallée du Mackenzie. Les Dénés se sont toujours opposés à la construction d'un pipe-line avant que ne soient réglées toutes leurs revendications territoriales, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le conseil municipal de Yellowknife ainsi que les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest ont tous exprimé de sérieuses réserves à l'égard de ce projet. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):